LA PREVENTION EN PRATIQUE

Prévention et Sécurité au Travail
Juillet 2016

Edito

Les absences pour raison de santé ont un impact majeur sur les collectivités, impact humain mais également financier et organisationnel. Comme les années précédentes, cette fiche pratique a pour objectif de présenter une synthèse de différents indicateurs d'absentéisme sur notre département, afin d'aider les collectivités souhaitant évaluer ou développer leur démarche de prévention des risques professionnels.

L'Absentéisme Global

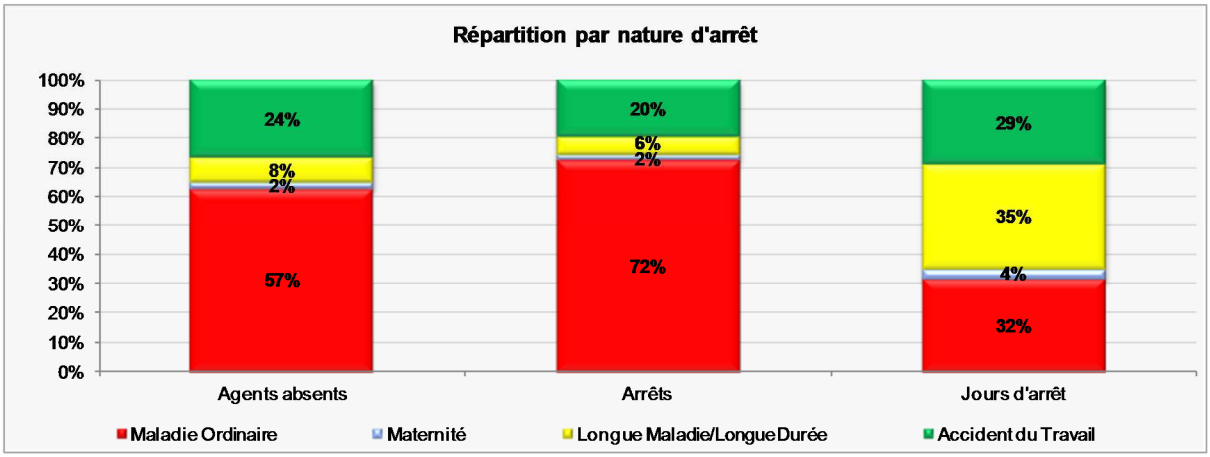

La répartition de l'absentéisme global par nature d'arrêt conserve les mêmes caractéristiques depuis plusieurs années. **La maladie ordinaire reste la première cause d'absence au travail** pour raison de santé dans le département des Bouches du Rhône. En 2015, elle représente 57% des agents absents, 72% des arrêts et 32 % des jours d'absence. Le congé longue maladie/longue durée, avec 35 %, concentre la plus grande proportion des jours d'arrêt. **L'accident** (Accident de Service, Accident de Trajet, Maladie Professionnelle), représente **24 % des arrêts et 29 % des jours d'arrêts.**

La Maladie Ordinaire

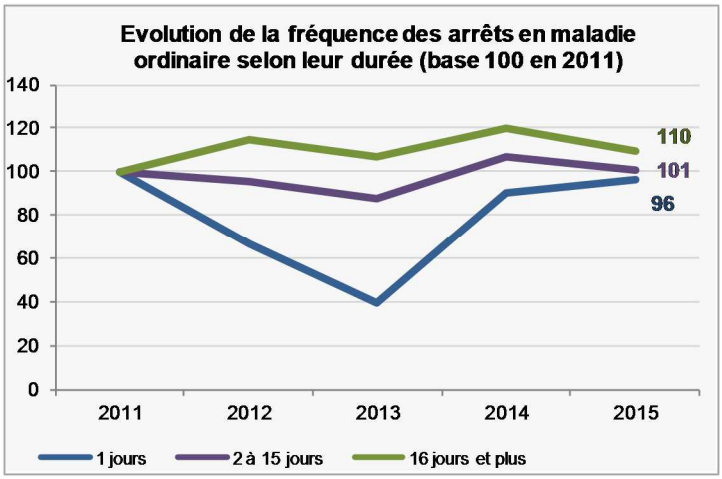

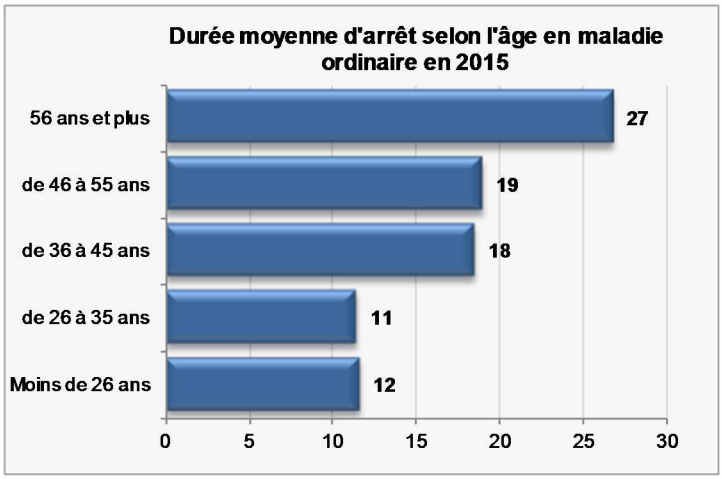

La fréquence globale des arrêts en maladie ordinaire évolue peu depuis 2011. On constate cependant une légère augmentation (+10%) des arrêts les plus longs (16 jours et plus) entre 2011 et 2015. Les arrêts de 1 jour, après avoir baissé significativement en 2012 et 2013, sont revenus à leur niveau de 2011.
L'âge des agents exerce une influence importante sur la durée moyenne des arrêts en maladie ordinaire : plus les agents avancent en âge, plus la durée de leurs arrêts tend à augmenter.

L'Accident du Travail

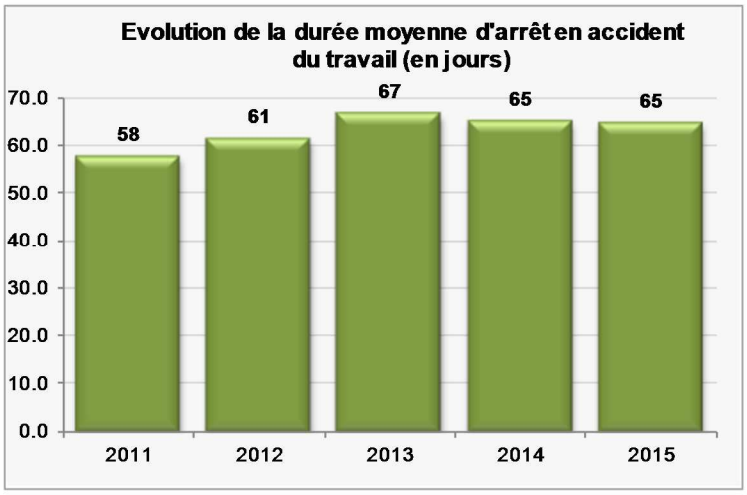

Pour les accidents du travail, **la durée moyenne des arrêts**, après avoir augmenté entre 2011 et 2013, tend à **se stabiliser à 65 jours en 2015**. A l'inverse, la proportion d'agents absents (+10%) et du taux d'absentéisme (+9%) sont en forte augmentation entre 2014 et 2015.
A l'image de la maladie ordinaire, **l'âge influence directement la durée des arrêts** : plus les agents avancent en âge, plus les arrêts s'allongent.
La filière technique est la plus touchée par les accidents du travail. Les agents sont, de par leurs métiers, les plus exposés au risque d'accident. Les filières administratives et sanitaires et sociales représentent également chacune plus de 10% des accidents.

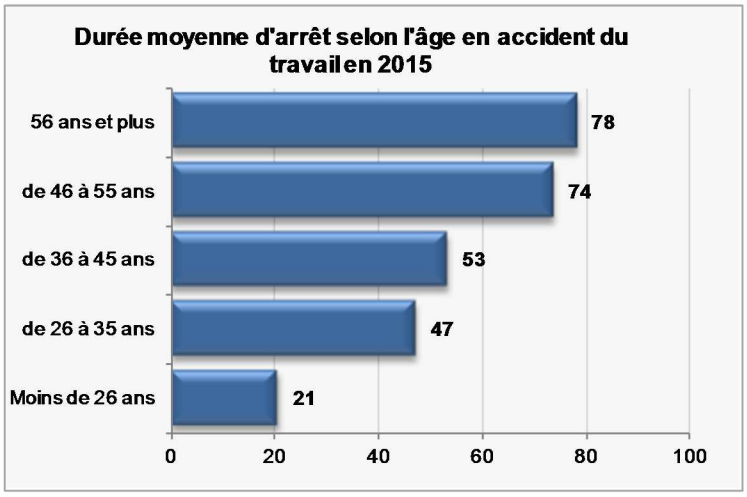

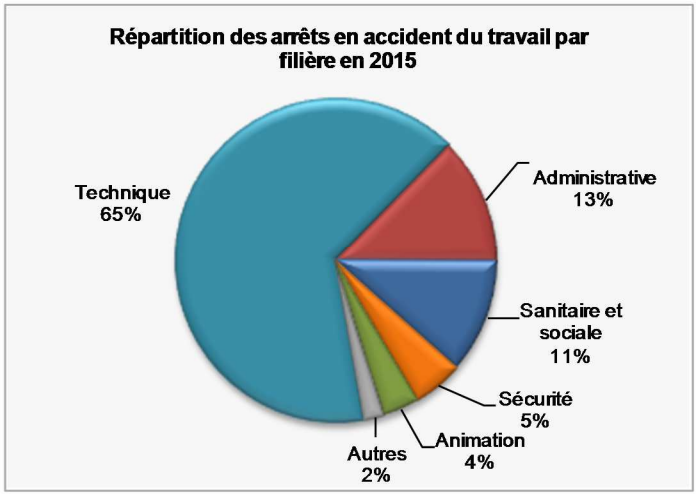

- ***La Maladie professionnelle***

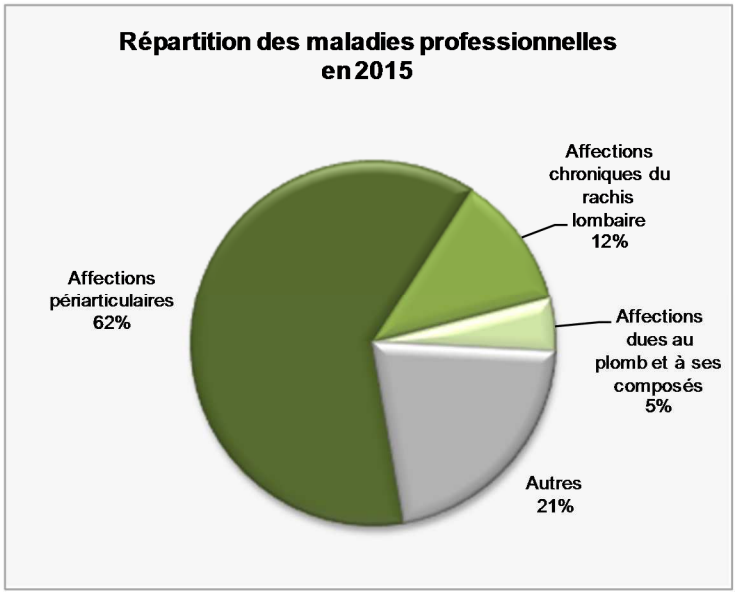

Répartition des maladies professionnelles selon l'activité des agents	
Non renseigné	13%
Travail administratif	24%
Nettoyage des locaux	15%
Maintenance des locaux	13%
Accueil,surveillance,contrôle,act. scolaire et péri-scolaire	8%
Restauration collective	8%
Entretien des espaces verts et de l'environnement	7%
Collecte et traitement des ordures ménagères et déchets	4%
Maintenance et réparation du matériel	3%
Circulation et transport	1%
Travail sur la voirie	1%
Mobilisation et transfert d'un individu	1%

37 maladies professionnelles ont été déclarées en 2015 dans les collectivités du département des Bouches du Rhône. **Les troubles musculo-squelettiques restent la première cause de maladie professionnelle** soit 74 % de l'ensemble (dont 62 % d'affections péri-articulaires).

Par ailleurs, **entre 2010 et 2015, le taux d'absentéisme lié à la maladie professionnelle a augmenté de 68 %.**

***En nette amélioration**, le taux de renseignement de l'activité des agents est de 87% en 2015*
(contre seulement 34% en 2013).

▪ *L'Accident de Service*

Pour l'accident de service (hors accident de trajet), le taux de fréquence est de **40.6** et le taux de gravité de **1.69**.

Cause d'accident	Part des accidents	Part des jours
Chute ou glissade de plain-pied	28.6%	31.2%
Effort de soulèvement	17.9%	17.6%
Objet ou masse en mouvement accidentel	7.6%	8.2%
Chute ou glissade avec dénivellation	6.7%	8.5%
Machine et appareil	5.6%	4.6%
Agression, morsure	5.1%	6.8%
Autres causes	28.5%	23.1%

En 2015, on recense 6 causes principales d'accidents de service.
Les 2 premières (chutes ou glissade de plain-pied et efforts de soulèvement) concentrent près de la moitié des accidents (47 %) et représentent 1 jour d'arrêt sur 2 (49 %).

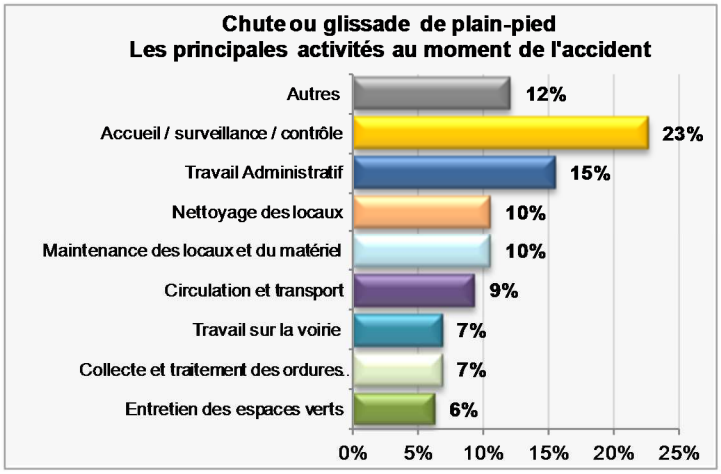

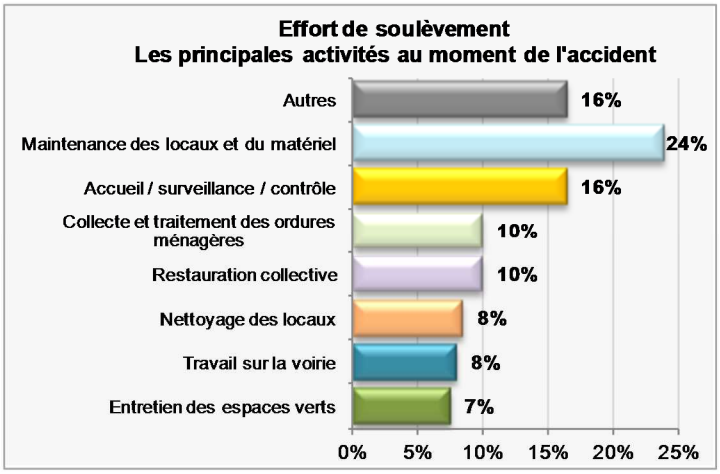

Les activités d'accueil, de nettoyage, de maintenance des locaux, d'entretien des espaces verts et de collecte des ordures ménagères sont concernées de manière notable, depuis plusieurs années par les principales causes d'accidents.

Le taux de renseignement des activités au moment de l'accident est en nette amélioration.
Il est aujourd'hui de 99% alors qu'il n'était que de 62% en 2011.

▪ *Zoom sur les accidents de service*

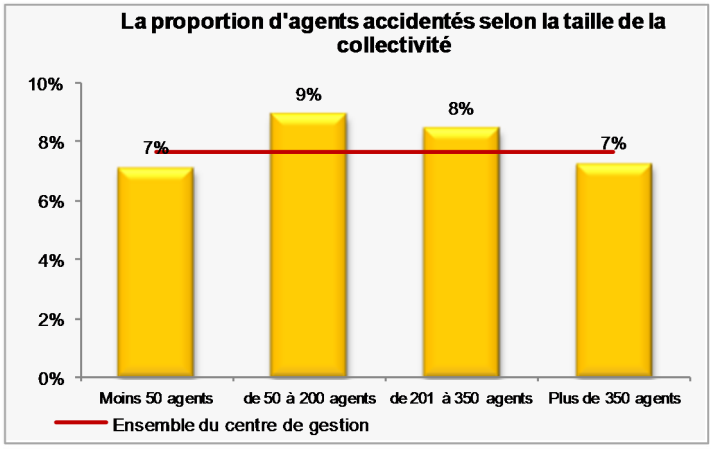

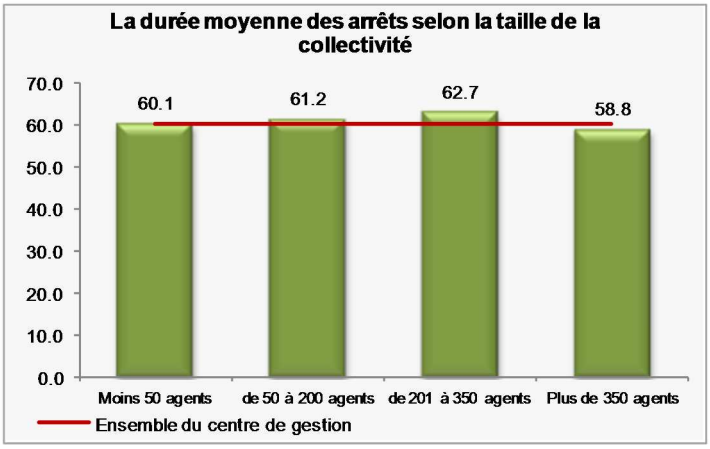

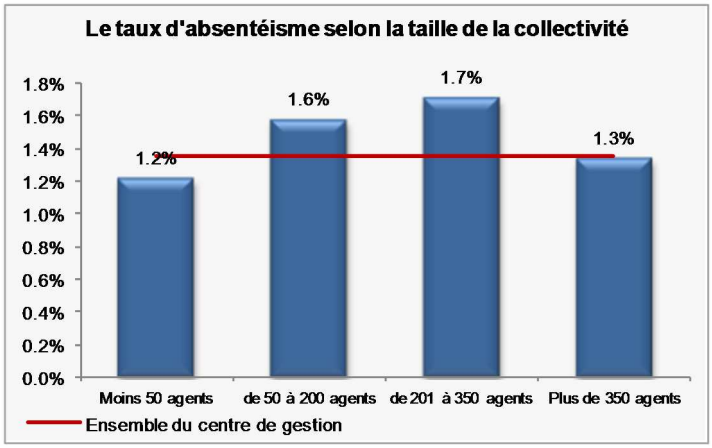

La taille de la collectivité a une influence directe sur les accidents de service dans le département des Bouches du Rhône en 2015.

En effet, si la **proportion d'agents accidentés** et la **durée moyenne des arrêts** ne **varient** que **faiblement** selon l'effectif de la collectivité, on constate que le **taux d'absentéisme augmente avec le nombre d'agents employés**. Ainsi, les collectivités de moins de 50 agents ont un taux d'absentéisme de 1.2% alors que les collectivités de 201 à 350 agents atteignent 1.7%.
Seules les collectivités de plus 350 agents ne suivent pas cette tendance et ont un taux d'absentéisme proche de la moyenne du centre de gestion.

La prévention dans les collectivités du département

Données issues d'un échantillon de 119 collectivités ayant conventionné avec le CDG13 pour la mission d'inspection.

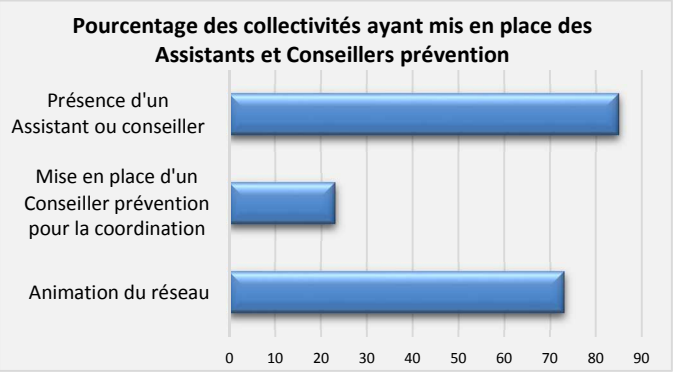

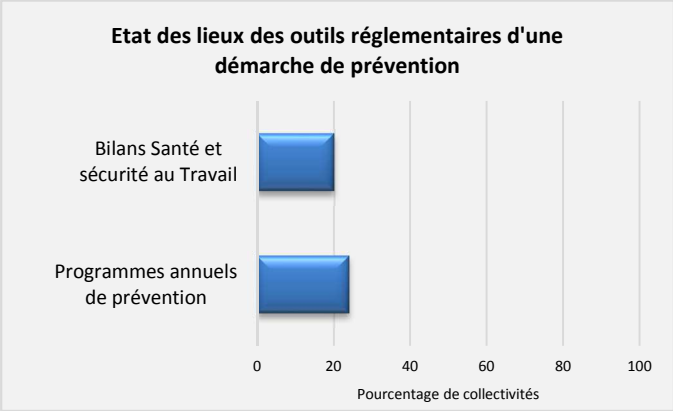

En 2012, 50% des collectivités avaient engagé une **démarche d'évaluation des risques professionnels**. Aujourd'hui ce sont **les 2/3 des collectivités** suivies qui **se sont engagées** dans cette démarche et près de la moitié des Documents Uniques sont aujourd'hui mis à jour.
De la même manière nous notons une légère progression concernant la mise en place du Bilan Santé et Sécurité et du Programme annuel de prévention, liée à la mise en place des CHSCT : **20 % des collectivités élaborent aujourd'hui ce bilan** (4% en 2012) et **24% le programme annuel** (17% en 2012).

A retenir / bonnes pratiques

La durée moyenne des arrêts faisant suite à un accident de travail pour les agents de 56 ans et plus est de 78 jours contre 46 jours pour les agents de 26 à 35 ans : l'âge influence directement la durée des arrêts pour les accidents du travail mais également pour les maladies ordinaires. Pour prévenir les risques :

- Identifier les services les plus impactés par la pyramide des âges des agents
- Dans ces services, évaluer les risques liés à l'activité et rechercher des mesures de prévention pouvant limiter la pénibilité aux postes de travail et prévenir une usure professionnelle prématurée.

Méthodologie

Cette note dresse un état des lieux des absences pour raison de santé dans les collectivités adhérentes au contrat "groupe" Sofcap du Centre de Gestion des Bouches du Rhône. La population concernée par l'étude regroupe un échantillon de 12 816 agents affiliés à la CNRACL, répartis dans les 142 collectivités assurées en 2015. Le champ d'étude est constitué par l'ensemble des évènements déclarés en 2015 au 25 mai 2016.

Lexique

• Taux d'absentéisme théorique : part du temps de travail perdu en raison des absences (exprimé en %). Cet indicateur permet de visualiser directement le poids de l'absentéisme sur l'effectif étudié.
• Nombre d'arrêts pour 100 agents employés : indicateur de fréquence qui permet de mesurer l'occurrence des arrêts sur une population de 100 agents.
• Proportion d'agents absents : part des agents qui se sont arrêtés au moins une fois sur la période d'étude (en %).
• Durée moyenne d'arrêt : nombre moyen de jours d'absence par arrêt.
• Taux de fréquence : nombre d'arrêt par million d'heures travaillées, calculé à partir du nombre de jours travaillés sur la période d'étude par agent, soit 200 jours.
• Taux de gravité : Nombres de journées perdues pour milles heures travaillées, calculé à partir du nombre de jours travaillés sur la période d'étude par agent, soit 200 jours.